

N°3 janvier 2025

LE MAG
DES LOCATAIRES
D'HABITAT
DE LA VIENNE

à propO's



Quartier de Bellejouanne à Poitiers dans les années 1960



Ma plus grande fierté est sans doute cette présence de notre office sur l'ensemble du territoire avec un souci de proximité avec nos locataires.

Président du Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne depuis 17 ans, Henri Colin croit profondément à la mission de service public dans le secteur du logement. Réfutant le terme d'habitat social qu'il juge dévalorisant, il souhaite que les logements construits par l'office bénéficient d'une qualité équivalente à ceux du parc privé.

• **Quand et comment est venu votre engagement pour le logement ?**

En 1971, j'étais élu au conseil municipal de Lençloître. Avec mes collègues, nous étions déjà dans cette préoccupation du logement décent pour tous. En 1978, nous avons inauguré un foyer logement construit par l'OPAC 86, aujourd'hui Habitat de la Vienne. Il accueillait des personnes, souvent seules, qui n'avaient jamais eu le confort minimal : eau courante, électricité...

• **Et avec Habitat de la Vienne ?**

En 2008, j'ai rejoint le Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne en tant que Président : j'étais alors Maire de Lençloître depuis 1989. Entre temps, nous avons mené conjointement la création d'un lotissement dans un couvent réhabilité et construit un EHPAD. J'ai poursuivi la mission de mes prédécesseurs pour contribuer à offrir un habitat décent à tous nos concitoyens.

• **De quoi êtes-vous le plus fier dans les actions menées par Habitat de la Vienne ?**

Bien sûr, nous avons mené de gros projets qui ont permis de loger de nombreuses familles dans de bonnes conditions. Mais il me semble que le petit programme de 2 ou 3 logements aux confins du département est tout aussi important. Enfin, je dirai que la qualité de nos logements attestée, par la satisfaction de nos locataires, correspond aux objectifs que nous nous sommes toujours fixés.



Pascal Aveline
Directeur Général

Spécial 100 ans

2025 est une année exceptionnelle pour Habitat de la Vienne : en effet, nous célébrons les 100 ans de notre office. Cent ans d'engagement pour permettre à tous de vivre dans des logements confortables et de qualité. Cent ans de partenariat avec les collectivités pour être présent sur l'ensemble du territoire de la Vienne. Dans ce numéro du magazine À propos, nous retraçons les grandes étapes de notre histoire à chaque fois au plus proche des besoins de l'époque. Une histoire dont nous sommes fiers et qui nous engage à poursuivre notre mission avec exigence et humilité.

En célébrant les 100 ans de notre office, nous nous rappelons que vous permettre de bien vivre dans votre logement reste notre priorité. Depuis toujours, nous nous engageons à vous proposer des logements répondants aux normes les plus actuelles, et adaptés à vos besoins, ainsi qu'un service de qualité et de proximité. Tout comme chacun de nos salariés, ce magazine y contribue en apportant des informations pratiques sur votre parcours de locataire, vos droits et vos devoirs, et sur la vie du territoire. En 2025, nous sommes toujours à vos côtés pour bien vivre en Vienne.

Bonne année 2025 à tous !

sommaire

p.4

Èvènement

A vos côtés, depuis 100 ans

p.6

En bref

Création d'une nouvelle résidence autonomie à Neuville-de-Poitou

p.8

Ma vie Senior

Bien vieillir : des actions pour mieux vivre au quotidien !

p.10

Près de chez vous

Tous les possibles à Pleumartin

p.12

Vivre ensemble

Le bruit de voisinage

p.13

Vie pratique

Évitez l'humidité dans votre logement cet hiver



OFFERT AVEC VOTRE MAGAZINE
Le calendrier Habitat de la Vienne 2025 !



En 1925, naissait l'Office d'Habitations à Bon Marché du Département de la Vienne. Aujourd'hui, le nom a changé plusieurs fois mais la mission est restée intacte.

Depuis 100 ans, Habitat de la Vienne développe l'habitat social avec les territoires du département, les grandes agglomérations et les bourgs ruraux. Au fil de leur histoire, en conjuguant contexte national et nécessité locale, nous avons construit, innové, rénové et adapté notre offre, pour mieux répondre aux besoins des habitants et des collectivités.

1945, l'Office gère une centaine de logements.



1925 - 1945

LOGER LES PLUS DÉMUNIS

24 février 1925, naît l'Office d'Habitations à Bon Marché du Département de la Vienne.

Son objectif :

« faciliter aux ouvriers des villes et de la campagne, aux artisans, aux employés, aux petites bourses, aux familles nombreuses... un accès à un foyer abritant toute la famille »

Guillaume POULLE,
Sénateur de la Vienne, premier
Président de l'Office

LES GRANDS ENSEMBLES DE L'APRÈS-GUERRE

Le patrimoine s'accroît considérablement pour répondre aux besoins, les maisons cédant la place à des immeubles. De grands programmes sortent progressivement à partir des années 60 : 1967 les Couronneries à Poitiers et 1961 la Plaine d'Ozon à Châtelleraut.

Partenaire de l'aménagement du territoire, l'Office développe à compter des années 70, une offre en accession à la propriété, construit des logements en location sociale en secteur rural et s'investit dans la réalisation de foyers logements pour les personnes âgées.

1945 - 1970



1973, l'Office gère

6 000
logements.



Au fil des décennies, Habitat de la Vienne a élargi son champ d'action en développant des projets de construction innovants et en s'adaptant aux évolutions sociologiques, notamment grâce à son label Habitat Senior Services®. L'organisme a su répondre aux changements réglementaires et législatifs tout en consolidant sa présence sur son marché domestique et en adoptant une approche visionnaire face à un environnement en constante mutation.



Pascal Aveline, Directeur général

2000, l'Office gère
9 254
logements.



1980 - 2000

CAP SUR LE XXI^e SIÈCLE !

Un projet d'entreprise à 10 ans, lancé en 2003, donne pour objectif d'adapter le patrimoine, de renouveler l'offre, d'améliorer le service aux clients. Dans le sillage de ce projet, l'Office engage d'importants travaux de rénovation sur ses grands ensembles, notamment à Bellejouanne, aux Couronneries et à la Plaine d'Ozon. Il développe un plan Seniors pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, lance sa charte de développement durable et développe son offre en accession. Et il innove en réalisant deux pavillons à énergie positive, une première dans notre région !

2000 - 2015



2015, l'Office gère
9 529
logements.

2024, l'Office gère
plus de **12 000**
logements familiaux et
équivalents logements.



© Nicolas Mahu

Depuis 2015

UNE RÉORGANISATION POUR RÉPONDRE AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE CRISE

Le contexte économique fragilise les locataires et l'Office qui engage un plan de redressement. La crise donne un coup d'arrêt aux constructions. L'office redresse la barre, modifie son organisation pour se rapprocher de ses locataires, avec la mise en place en 1992 des antennes et agences. Il intervient également dans la réhabilitation des centre-bourgs, via des opérations d'acquisition-amélioration.

Le saviez-vous ?

L'habitat social en France est né au XIX^e siècle pour répondre aux conditions de vie précaires des ouvriers dans les villes industrielles. En 1894, les premières Habitations à Bon Marché (HBM) sont financées pour construire des logements sains. En 1912, la loi Bonnevey permet la création des Offices publics communaux et départementaux d'Habitations à Bon Marché.

Après la Seconde Guerre mondiale, face à une grave pénurie, les Habitations à Loyer Modéré (HLM) se développent avec la construction de grands ensembles en périphérie. Dans les années 1980, des politiques de réhabilitation et de mixité sociale sont mises en place pour améliorer la qualité de vie dans ces quartiers et favoriser une meilleure intégration des habitants.

UNE ADAPTATION AUX CHANGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Ancré dans l'ADN de l'Office, Habitat de la Vienne est aujourd'hui reconnu pour son engagement envers les seniors. Grâce à son label Habitat Senior Services® (HSS), l'organisme relève les défis sociétaux et environnementaux en innovant constamment pour construire les logements d'aujourd'hui et de demain.

En 2025 Habitat de la Vienne c'est :

172 collaborateurs

202 communes d'implantation sur le Département de la Vienne

11 antennes et agences

12 351 logements (avec équivalents)

45 structures sociales ou médico-sociales

90% de taux de satisfaction auprès de ses locataires (selon l'enquête réalisée en 2023)

500 logements labellisés Habitat Seniors Services® fin 2025



Création d'une nouvelle résidence autonomie à Neuville-de-Poitou



Type 2

Dans le cadre du parcours résidentiel qu'il propose à ses locataires âgés, Habitat de la Vienne accompagne les projets de construction de nouvelles résidences autonomie sur le territoire. Une nouvelle structure, la Résidence Maria Laura, verra ainsi prochainement le jour sur la commune de Neuville-de-Poitou.

Elle sera gérée par l'association Les Âges, comme celle de La Roche-Posay ouverte en 2021, également réalisée par l'office.

Pour Habitat de la Vienne, il s'agira de sa 17^{ème} résidence autonomie sur les 35 que compte désormais le

département. Ces structures d'accueil de personnes valides ou semi-valides de plus de 60 ans proposent le plus souvent des petits appartements et sont dotées de services facultatifs (restauration, activités...).

Cette nouvelle structure comprendra 40 logements (38 T1 de 32 m² et 2 T2 de 42 m²) et de nombreux locaux de vie commune : salle de restaurant, espace bien-être, salle d'activités... Située à moins de 400 mètres de la place de l'Hôtel de ville et de toutes les commodités de la commune, la Résidence Maria Laura sera construite sur le site des anciens établissements

Douset-Matelin, bien connu des Neuvilleois. Un lieu idéal pour vieillir dans de bonnes conditions.

Le chantier de ce bâtiment, réalisé par la société de promotion Vivaprom, vient d'être engagé en novembre dernier pour une période d'environ 24 mois. La résidence devrait ouvrir ses portes en fin d'année 2026. Pour l'office, il s'agit d'un investissement de 5,4 M€, possible grâce au concours financier du Département de la Vienne et de la CARSAT-CO.

• **Informations :**

Les Âges au 05 49 46 41 23

Évolution des loyers

Fortement impacté par l'inflation généralisée, la hausse taux du livret A et la ponction de l'État de plus de 2 M€ via la Réduction Loyer de Solidarité, le contexte difficile nous impose une hausse des loyers pour atteindre l'équilibre budgétaire et maintenir une qualité de service élevée. Conscient de l'effort demandé à nos locataires, le Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne a validé une hausse des loyers de 3,26% (valeur de l'IRL du second trimestre 2024) qui prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Nouvelle banque !

Au 1^{er} janvier 2025, Habitat de la Vienne change de banque pour le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Ce changement n'a aucune incidence pour les locataires en prélèvement, ni pour le paiement sur le portail locataire. Les locataires qui paient régulièrement par virement recevront un courrier spécifique.

Attention aux fraudes !! Sachez que, dans le cadre de ce changement, nous ne vous contacterons ni par mail ni par SMS. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.



Séminaire gardiens d'immeuble

Maillons essentiels du bien vivre ensemble dans les résidences Habitat de la Vienne, les gardiens d'immeuble sont régulièrement formés pour progresser dans leurs missions.

En septembre dernier, vingt-cinq d'entre eux étaient réunis pour une journée sur le thème "comprendre le travail de proximité et la relation entre les locataires et les gardiens". L'objectif est de favoriser un climat de confiance et de coopération pour une meilleure qualité de vie dans les résidences. Par des ateliers ludiques et des tables rondes, ils ont échangé sur leurs méthodes de travail.

Les expériences de chacun ont été partagées au travers de mises en situation accompagnées par une troupe théâtrale. Les acteurs professionnels ont mis en scène des événements du quotidien des gardiens afin qu'ils puissent explorer les différentes interventions et trouver ensemble des solutions concrètes et adaptées.

Riche d'échanges bienveillants, cette journée a fait l'unanimité parmi les participants qui ont exprimé l'envie de renouveler l'expérience tous les ans.

(Allée des Rosiers)



- > 2 millions d'euros d'investissement
- > Durée des travaux : 18 mois
- > 2 bâtiments rénovés comprenant 36 logements occupés

En février 2025, les travaux de réhabilitation commenceront au sein de la Résidence Le Grillemont à Loudun...

Ces travaux ont pour objectif d'offrir plus de confort et une meilleure efficacité énergétique à nos locataires !

Principales améliorations : isolation des bâtiments par l'extérieur, changement des menuiseries, réfection de l'étanchéité des toitures, de l'électricité et des pièces humides (salle de bain, WC, cuisine).



Bien vieillir : des actions pour mieux vivre au quotidien !

Fin 2023, Habitat de la Vienne a lancé une étude pour identifier les besoins de ses locataires. Cette étude, qui a notamment inclus la diffusion d'une enquête, a permis d'identifier trois thématiques prioritaires : le logement, la prévention et la santé, ainsi que la vie sociale et l'accès aux loisirs.

En septembre et octobre 2024, des groupes de travail, composés de collaborateurs d'Habitat de la Vienne et d'administrateurs, ont défini les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins exprimés par les locataires.

> Logement

- Renforcer l'adaptation des logements grâce à des partenariats permettant d'accroître les travaux individuels ;
- Faciliter les parcours résidentiels pour aider les locataires seniors à trouver des logements mieux adaptés à leur situation et à leurs attentes ;
- Renforcer l'accompagnement auprès

des locataires fragilisés lors de travaux sur les ascenseurs ;

- Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle, notamment dans les zones où la demande en logement est importante.

> Prévention et santé

- Informer les locataires sur leurs droits à travers des moments d'échange et d'information ;
- Organiser des actions collectives de prévention sur l'adaptation des logements et la réduction des risques de chutes ;
- Accompagner les locataires seniors dans leurs démarches de santé,

grâce à des partenariats avec des organismes spécialisés.

> Vie sociale et accès aux loisirs

- Créer des événements culturels pour encourager les échanges entre locataires et lutter contre l'isolement ;
- Favoriser l'accès à la lecture, notamment en installant des boîtes à livres accessibles dans les résidences ;
- Renforcer des démarches de proximité pour aller à la rencontre des locataires les plus isolés et créer du lien social.

Dès janvier 2025, les premières actions seront menées sur des territoires tests. Elles permettront d'ajuster les actions envisagées avant un déploiement généralisé.

Nous remercions les locataires ayant participé à cette enquête, ainsi que les collaborateurs et administrateurs impliqués dans les groupes de travail.



**Un service de
téléassistance à tarif
préférentiel pour
votre sécurité**

Dans le cadre du label Habitat Senior Services®, Habitat de la Vienne propose un service de téléassistance 24h/24 et 7j/7 en partenariat avec Mondial Assistance. Le tarif préférentiel est couplé avec une installation gratuite :

>TÉLÉASSISTANCE SIMPLE
(médaille ou bracelet) : **9,90 €/mois**

**>TÉLÉASSISTANCE AVEC DÉTECTEUR
DE CHUTE : 11,46 €/mois**

• *Information et souscription :*

tél. 05 49 18 55 86

Des ateliers "Seniors Connectés"TM pour l'inclusion numérique et le lien social



De novembre 2024 à juin 2025, Habitat de la Vienne, en partenariat avec Silver Geek et Unis-Cité, propose cinq ateliers Seniors Connectés à Poitiers, Châtelleraut (deux sites), Chauvigny et Montmorillon. Soutenu financièrement par la Conférence des Financeurs du Département de la Vienne, ce programme gratuit est ouvert à tous les 60 ans et plus.

Apprendre et créer du lien social

Animés par une équipe de volontaires en service civique, ces ateliers hebdomadaires permettent de maîtriser smartphones, tablettes et ordinateurs. Au-delà de l'apprentissage, ils favorisent également le lien social via des activités intergénérationnelles comme jeux vidéo, loisirs créatifs et ciné-débats.

Cap sur l'eSport !

Les participants peuvent s'initier à l'eSport grâce à des compétitions conçues pour eux. Deux événements marquent l'année :

- **le Trophée des Seniors départemental le 25 mars,**
- **la finale régionale lors de la Gamers Assembly à Poitiers le 19 avril.**

Des places sont encore disponibles !
Inscrivez-vous dès maintenant au 05 49 18 55 86



Retour sur un après-midi théâtral à Chauvigny pour bien vieillir !

Le 10 octobre 2024, Habitat de la Vienne a rassemblé 130 participants au théâtre Charles-Trenet autour du débat théâtral « Droits devant ! » et d'un forum interactif sur l'accès aux droits et le bien vieillir. Santé, numérique et lien social étaient au cœur des échanges dans une ambiance conviviale.

Merci à tous !



Tous les possibles
à Pleumartin !

© Nicolas Mahu

Association créée en octobre 2020 à Pleumartin, l'Atelier des possibles anime et développe un tiers-lieu autour d'actions collaboratives, collectives, intergénérationnelles, festives, artistiques, culturelles et conviviales. Comme de nombreux tiers-lieux, elle favorise les rencontres, la mise en relation et le faire ensemble.

Sept pôles sont en activité et ouverts à tous, seule une adhésion est demandée (à partir de 5€ pour 1 an) :

L'échang'heure : échanges de services et partage des savoirs

Le petit atelier : atelier de réparation vélo, petit électroménager, couture, etc.

Les Renk'arts : concerts, spectacles, conférences, festivals

L'échoppe : épicerie coopérative [cotisation trimestrielle en plus]

La roulotte des possibles : sorte de tiny house pour concert ou représentations

Pôle production : accompagnement, conseil, secrétariat artistique

Atelier Jam : ateliers d'improvisation musicale

Ouverte aux habitants et professionnels du territoire, l'association est gérée par un conseil d'administration et une quarantaine de bénévoles actifs. Elle comptabilise plus de 180 adhérents à ce jour.



atelier-des-possibles-86.fr



Réparer son vélo gratuitement

Vous voulez entretenir ou réparer votre vélo mais vous ne savez pas comment faire... Bonne nouvelle !! Plusieurs associations et maisons de quartier ont ouvert des ateliers gratuits d'aide à l'auto-réparation et à l'entretien de vélos.

Atelier du Petit Plateau - Forum Rivaud en centre ville de Poitiers

Atelier vélo de SEVE - 9 boulevard Marat à Saint Eloi

Atelier Cyclo Courou - 19 rue Alphonse Daudet aux Couronneries

Atelier d'auto-réparation de la Gibauderie - 111 rue de la Gibauderie

Sur place des équipements pour effectuer les travaux sur les cycles sont mis à disposition et un pro de la mécanique cycliste vous accompagne pour bien réparer votre vélo. Pour ceux qui savent déjà bricoler mais manquent de place ou de matériel, des bornes de réparation en libre-service et gratuites sont situées au bas de la rue de Montbernage et à côté de l'atelier vélo SEVE.

La Boussole des Jeunes

La Boussole des jeunes est un service en ligne mis en place par l'État pour aider les jeunes à trouver des ressources locales adaptées à leurs besoins : emploi, formation, logement, santé... Elle les met en relation avec des professionnels et structures locales.

boussole.jeunes.gouv.fr



© Nicolas Mahu



La déchetterie près de chez vous !

Depuis septembre 2024, la déchetterie mobile a étendu son champ de collecte dans Poitiers et Grand Poitiers.

Créée en mars 2023, la déchetterie mobile s'arrête maintenant une fois par mois dans 10 points de collecte de la communauté urbaine : Poitiers (centre-ville, Beaulieu, Bel-Air, Couronneries et Trois-Cités), Curzay-sur-Vonne, Jaunay-Marigny, La Puye, Saint-Sauvant et Sanxay. Muni de votre carte de déchetterie ou d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, vous pouvez y déposer vos déchets. Mais attention, ne sont acceptés par la déchetterie mobile que certaines catégories de déchets :

> déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : électroménagers, écrans, téléphones portables...

- > tubes fluorescents et ampoules à économie d'énergie,
- > déchets dangereux (vérifier auprès des services de la ville avant le dépôt),
- > cartons pliés,
- > bois, métaux,
- > petits gravats : pots de fleurs cassés, vaisselle cassée,
- > réemploi : objets en bon état, bibelots, jeux, petits mobiliers,
- > huiles végétales et huiles de vidange usagées,
- > capsules de café,
- > toners et cartouches d'encre vides.

En allant au-devant des habitants qui ne peuvent se déplacer facilement, la déchetterie mobile favorise le réemploi, la valorisation et le traitement des déchets.

grandpoitiers.fr/mes-dechets/dechetteries/dechetterie-mobile

Parents solo, envie de souffler un peu ?

Gard'ÉNous est une garderie solidaire gratuite portée par l'UDAF 86. Animateurs professionnels et bénévoles accueillent vos enfants dans un espace convivial !

C'est où ? À la maison de quartier SEVE, 11 Bd Saint-Just à Poitiers. Pour qui ? Toutes les familles monoparentales de la Vienne ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans.

Quand ? Un samedi par mois de 14h à 18h. Les prochaines dates sont le 18 janvier, le 15 février et le 15 mars.

Quelles sont les activités proposées ? Souvent en lien avec l'actualité du mois, les animations se déclinent en chasses au trésor, escape game, ateliers créatifs ou activités culturelles. Au mois de janvier, la galette des rois est à l'honneur avec un atelier créatif et un atelier cuisine.

• **Infos pratiques et inscriptions** : par téléphone au 05 49 60 69 18 ou 07 60 45 04 06 ou par mail à institution@udaf86.fr.





Le bruit de voisinage

Les bruits de voisinage proviennent des comportements d'une personne ou d'un animal, causant des nuisances sonores. Qu'ils aient lieu de jour ou de nuit, ces bruits peuvent être sanctionnés s'ils dépassent les limites normales de la vie quotidienne.

Quand parle-t-on de trouble anormal ?

Un bruit est considéré comme un trouble anormal de voisinage lorsqu'il est intense, se répète et dure dans le temps.

Les obligations des locataires

Selon le règlement d'Habitat de la Vienne (Article 1), chaque locataire doit utiliser son logement de manière paisible. Il doit éviter tout acte ou

installation qui pourrait gêner ou déranger ses voisins. Voici quelques exemples courants de bruits gênants : le bruit strident d'une perceuse, les aboiements d'un chien, la musique forte d'une chaîne hi-fi, les portes qui claquent etc.

Ces nuisances peuvent être aggravées par la promiscuité, une mauvaise isolation phonique ou le manque de respect de certaines personnes. Chaque locataire est responsable des troubles qu'il cause, ainsi que de ceux provoqués par sa famille ou ses invités. Pour garantir une bonne entente entre voisins, voici quelques recommandations :

➤ Prévenez vos voisins si vous organisez une fête ou un événement bruyant.

- Baissez le volume des téléviseurs, musiques ou jeux vidéo, surtout en soirée.
- Réservez les activités bruyantes, comme le bricolage ou les jeux d'enfants, à des heures raisonnables.

Bon à savoir

Les horaires autorisés pour les travaux bruyants (tonte de pelouse, bricolage, etc.) sont :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

EN HIVER Adoptez les bons gestes !

Évitez l'humidité dans votre logement cet hiver : nos conseils pour un intérieur sain.

En période hivernale, pour conserver un intérieur sain et confortable, il est important de maintenir un bon équilibre entre chauffage et ventilation dans votre logement.

Quand les températures extérieures diminuent, un intérieur insuffisamment chauffé ou mal ventilé peut favoriser l'apparition de problèmes d'humidité, comme la condensation sur les fenêtres, les moisissures ou une sensation d'air humide.

Pour prévenir ces désagréments, quelques gestes simples doivent être à adopter :

1 Chauffez suffisamment votre logement

Maintenez une température minimum de 19°C dans les pièces principales pour limiter la condensation.

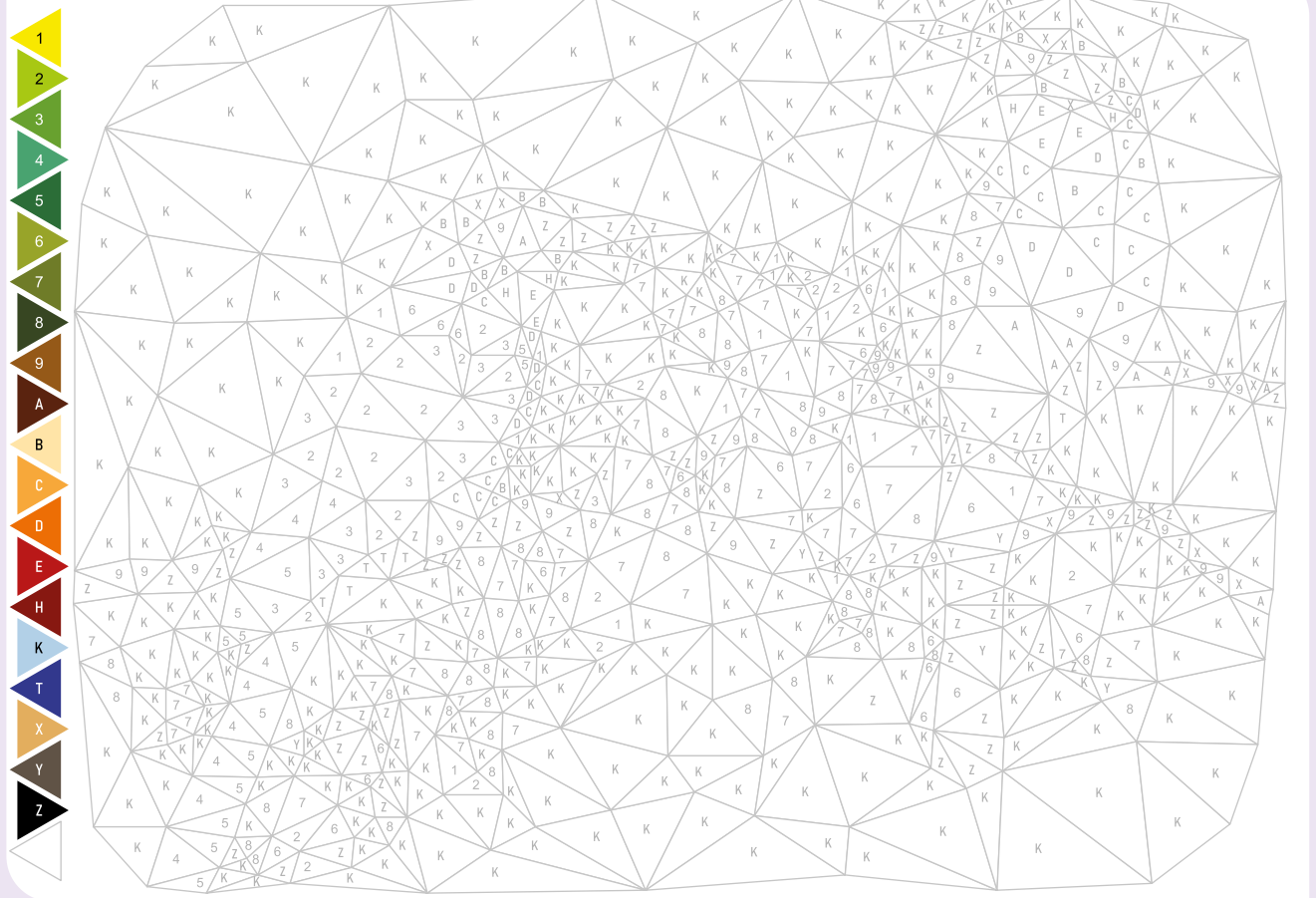
2 Aérez régulièrement

Ouvrez vos fenêtres 5 à 10 minutes chaque jour pour renouveler l'air intérieur et évacuer l'excès d'humidité.

3 Ne bouchez pas les grilles de ventilation

Ces grilles jouent un rôle essentiel pour renouveler l'air. Pensez à les nettoyer régulièrement ainsi que les bouches d'extraction pour garantir leur efficacité.

Si vous avez un doute sur le fonctionnement de votre VMC, contactez rapidement votre prestataire pour la faire vérifier. En attendant, pensez à aérer davantage votre logement, notamment votre cuisine et votre salle de bain où l'humidité est plus présente. En adoptant ces gestes simples, vous réduisez considérablement les risques d'humidité et maintenez un cadre de vie confortable pour vous et votre famille.



Réponse : voir dernière page du magazine



Recette du Macaroné Poitevin

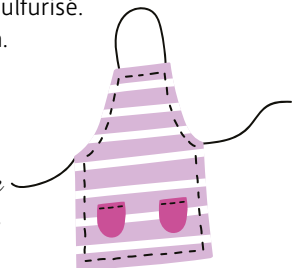
- 1 Préchauffer le four à 210°C.
- 2 Mélanger la poudre d'amandes et le sucre.
- 3 Monter les blancs en neige bien fermes avec une pincée de sel, puis les incorporer délicatement au mélange sucre/poudre d'amandes.
- 4 Déposer la préparation dans un plat rond garni de papier sulfurisé. Enfourner 20 mn.

Pour 8 personnes

Ingrédients :

- 250 gr d'amandes en poudre
- 250 gr de sucre en poudre
- 5 blancs d'œuf

*Bonne idée gourmande !!
Vous pouvez utiliser les jaunes
d'œuf pour préparer une crème
anglaise en accompagnement.*



Recette goûtée et approuvée par la rédaction

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Avec 11 agences réparties sur le territoire, nos équipes œuvrent au quotidien pour vous offrir une qualité de service au plus proche de vos attentes.

Consultez notre site internet pour connaître l'ensemble des horaires d'ouverture et les adresses de nos agences.

habitatdelavienne.fr



SIÈGE SOCIAL

33 Rue du Planty
86180 Buxerolles
Tél. 05 49 45 66 76
contact@habitatdelavienne.fr

VOS ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (CNL 86)

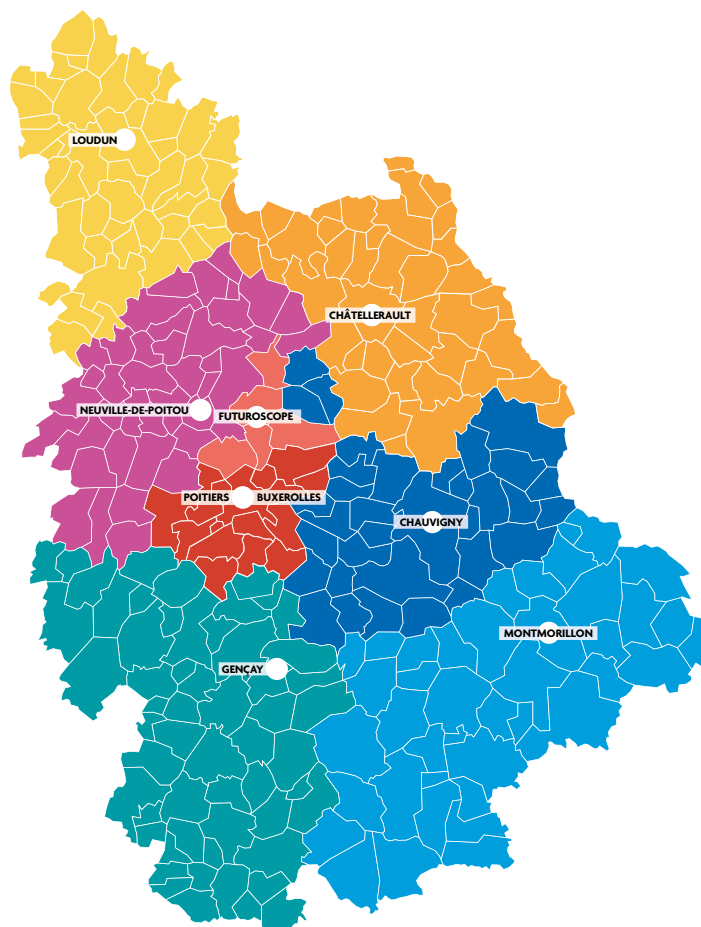
- Présidente : Pierrette REAU
- Représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Martine POMPEY et Frédéric BERGERON
- Mail : cnlfede86@sfr.fr
- **Permanences à Poitiers** : Madame Reau, tél. 06 11 46 15 18
Beaulieu : 14 place de la Grand Goule - appartement n°755, du lundi de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 12h, 19, place Philippe le Bel-Pit Bis, du lundi de 17h-18h30.
Trois-Cités : Centre commercial du Clos-Gaultier
1, rue de la Vallée Monnaie, lundi : les 1^{ers} et 3^{èmes} de 17h à 18h
- **Permanence à Châtelleraut** : Madame Pompey, tél. 06 85 88 28 83
3, place Winston Churchill : 1^{ers} et 3^{èmes} jeudi du mois de 16h30 à 18h
3, rue Georges Rouault : 2^{ème} mercredi du mois de 16h30 à 18h
- **Permanence à Montmorillon** : Monsieur Charbonnier, tél. 06 62 38 48 48
7, rue du Dauphiné : mardi de 14h à 17h (été), de 14h à 16h (hiver)

ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES DE LA VIENNE (AFOC 86)

- Président : Gilbert BAUDET
- Représentante des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Elisabeth GAUZIN
- Tél : 05 49 88 04 01
- Mail : afoc86@orange.fr
- **Permanences à Buxerolles** : le lundi sur rendez-vous de 9h30 à 11h30 et l'après-midi de 14h à 17h sans rendez-vous au 33 Rue des Deux Communes. Permanence téléphonique les autres jours de la semaine.

UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)

- Présidente : Colette CARREYRE
- Représentant des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Jean-Marc MANTEAU
- Tél : 05 49 41 09 75
- Mail : udcsf.86@orange.fr
- **Permanences à Poitiers** : du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15 à 17h au 60 rue de Slovénie.



A LOUER 2 LOCAUX COMMERCIAUX

Place des Castors à Buxerolles, un lieu dynamique et convivial au cœur de la ville, parfait pour attirer une clientèle diversifiée grâce à son marché hebdomadaire et à son accessibilité.

BUXEROLLES



Local commercial spacieux (ancien bar/brasserie) de 103 m²

avec vitrines, composé d'une grande pièce principale de 48 m² avec un bar, un local de 12 m², un espace client de 27 m², 2 sanitaires et rangements.

> Loyer annuel HT et HC :

11 147 €

> Loyer annuel TTC + charges :

14 410 €

Les 2 commerces bénéficient également d'un garage fermé au sous-sol offrant un accès pratique et sécurisé pour le stockage. Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour une accessibilité totale.



Local commercial lumineux (ancien salon de coiffure) de 31.15 m²

composé d'une pièce principale avec un sanitaire. Cave en sous sol.

> Loyer annuel HT et HC :

6 208 € HT/HC

> Loyer annuel TTC + charges :

7 997 €

Conditions de location : Bail 3/6/9. Aucun droit d'entrée ni frais d'agence.

Les candidatures pourront faire l'objet d'une sélection des offres.

Les informations sur les risques auxquels les biens sont exposés sont disponibles sur le site Géorisques <http://www.georisques.gouv>

Contact :

Julie Koessler

j.koessler@habitatdelavienne.fr

06 11 30 35 80

